

ANNEXE 1

GRILLE DE CRÉATION POUR LE CONCEPT D'ACTION GÉNÉRAL (CAG) APPLICABLE AUX PRESTATAIRES DE L'AIDE À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE

Le concept d'action général (CAG) applicable aux professionnels indépendants et aux services d'aide à l'enfance et à la famille devrait aborder différents thèmes qui donnent à la fois un aperçu du cadre et des missions du service, ainsi que des informations sur la mise en œuvre méthodologique des objectifs fixés. La grille suivante donne des pistes sur les différents thèmes à décrire en fonction du type d'intervention.

Prestataire

- Informations et coordonnées du prestataire
- Informations et coordonnées du professionnel indépendant, et informations concernant ses formations professionnelles et continues
- Contexte et historique du prestataire
- Principe directeur

Cadre de la structure

- Informations générales
 - Type de mesure d'aide et base légales
 - Ressources de l'infrastructure et aménagement de l'espace
 - Ressources humaines et qualifications (direction, personnel d'encadrement, administration, cuisine, nettoyage, personnel technique, bénévoles, stagiaires, etc.)
 - Intégration sociale
 - Coopération, coordination (ONE, justice, école, services médicaux, autres institutions sociales) et communication (*reporting*, échange d'informations, etc.)
-

Population cible	<ul style="list-style-type: none"> • Public cible • Critères d'admission et d'exclusion • Origine des demandes d'admission/d'accompagnement
Objectifs du service	<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs à long terme • Description des prestations • Durée prévisionnelle de la mesure d'aide • Objectifs spécifiques/prestations spéciales
Méthodes de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Approches pédagogiques et thérapeutiques et mise en œuvre méthodologique • Intégration de concepts d'action axés sur les droits de l'enfant • Gestion de crise • Soutien et promotion dans les domaines de la santé, de la formation, du choix professionnel et des activités de loisirs
Organisation des moments clés	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation, admission/premier contact, anamnèse/diagnostic, élaboration du projet d'intervention, préparation des transitions et fin de la mesure d'aide
Travail avec la famille/ représentant légal	<ul style="list-style-type: none"> • Informations, droit de visite, participation, développement des compétences parentales, participation au projet d'aide, approches axées sur la sécurité, organisation des transitions
Assurance qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Concept de la gestion de la qualité • Mise en œuvre de l'assurance qualité (rédaction des processus, autoréflexion, vérification des critères, code de conduite, documentation) • Sondage auprès des bénéficiaires, formation continue et supervision, intervision, gestion des plaintes, concept de protection et approches axées sur la sécurité, procédure de rédaction et d'adaptation du concept d'action général.